

C@lan.Com(munal)

Novembre 2008



Le mot du Maire

Voici déjà plus de 6 mois que vous nous avez accordé votre confiance lors des élections municipales du 9 mars 2008. Grâce à vous l'équipe entière a été installée au 1^{er} tour et depuis, nous travaillons l'ensemble des dossiers qui constituent la vie municipale.

Cette équipe, majoritairement renouvelée, avait été constituée dans un but de représentation la plus adéquate possible de la population calanaise. Et, il semble aujourd'hui que cette alchimie aléatoire ait merveilleusement bien fonctionné pour créer un conseil municipal qui se veut disponible, à votre écoute et au service de la commune.

Dans ce bulletin, lui aussi renouvelé, nous allons, par une parution 3 fois dans l'année, essayer de coller au plus près de l'actualité communale. Les temps forts associatifs condenseront toujours un exemplaire plus important qui sera distribué vers février ou mars. En attendant, il a paru judicieux au comité de rédaction de vous présenter par ces feuillets plus modestes différents « trombinoscopes » et renseignements nécessaires à vos préoccupations quotidiennes.

Vous y trouverez donc la présentation de l'ensemble des élus municipaux, mais aussi leur rôle à travers la description des différentes commissions.

Vous y trouverez l'ensemble du personnel communal directement rattaché à la commune (mairie, école) ou lié par convention avec d'autres collectivités (Tornade Calanaise et RAM).

Et enfin, le comité de rédaction a voulu synthétiser un maximum d'informations nécessaires à vos relations à la vie communale. Ce premier feuillet a été voulu comme un simple pense-bête à conserver et à consulter à l'occasion.

Il est évident que depuis 6 mois, de nombreux sujets ont été abordés, étudiés, mis en chantier, en fonction du vote du budget communal que nous avons établi le 9 avril. Ont été réalisés depuis des travaux de voirie (Guervihan, Kervaillore, Neneslan, etc...) préparés par l'ancien conseil. De nouveaux projets sont à l'étude et attendent les accords de subventions.

De nombreux contacts ont été pris :

- Chez les notaires, pour régularisation du cadastre, achats de nouveaux terrains.
- Aux services de l'équipement qui vont conduire les futurs travaux d'assainissement à Beg Er Lann.
- Au CAUE pour la préparation du dossier cimetière.
- Dans le domaine social, éducatif, loisir jeunesse, etc...

Et enfin nous avons adopté le PLU en séance du Conseil du 12 septembre, je vous en reparlerai dans un article spécifique.

Je souhaite vraiment que toutes ces actions correspondent à vos attentes, et je reste à votre disposition ainsi que toute mon équipe municipale pour vous rencontrer sur toute question que vous pouvez vous poser.

Amicalement

Pascal Le Doussal



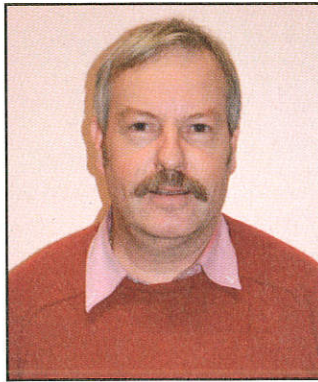
L'EQUIPE DU CONSEIL MUNICIPAL



Pascal LE DOUSSAL
Maire



M. Annick LE BELLER
Adjointe



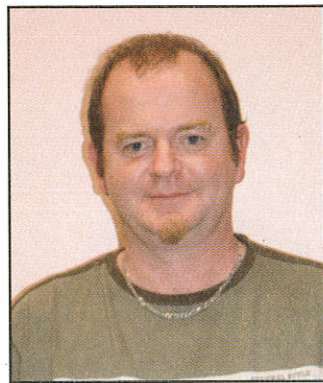
Bernard FIOLEAU
Adjoint



Armelle LANDURIN
Adjointe



Yann GUILLEMOTO
Conseiller municipal



Michel JAFFRELOT
Conseiller municipal



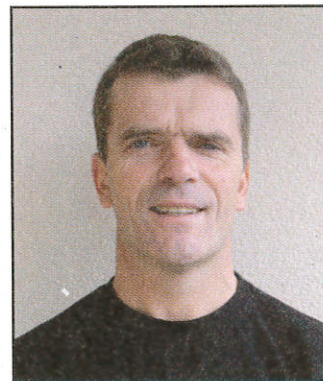
Jacques LAURENT
Conseiller municipal



Alberte LE LAN
Conseillère municipale



Stéphane MOUTHON
Conseiller municipal



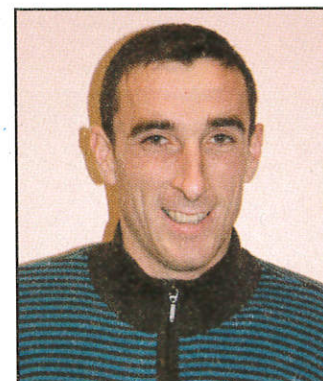
Pascal OLLIVIER
Conseiller municipal



Soazig RABIN
Conseillère municipale



Hervé RADENAC
Conseiller municipal



Arnaud STANGUENNEC
Conseiller municipal



Pierrick TREHIN
Conseiller municipal



Gwénaëlle TREVARIN
Conseillère municipale

Directeur de la Publication :
Pascal LE DOUSSAL

Comité de Rédaction :
Commission bulletin municipal

Crédit Photos : Mairie de Calan

Impression :
I.D.S. Plouay 02 97 33 34 89

LE PERSONNEL MUNICIPAL



Hélène LE COHU, secrétaire de mairie
Nadia HELO, adjoint administratif



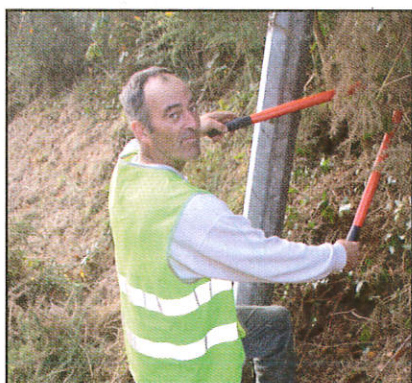
Brigitte GUILLEMOT, adjoint d'animation (garderie)
Laëtitia BRIMER, adjoint technique (ménage école)



Stéphanie FALIN et Véronique EVEN,
agents spécialisés des écoles maternelles



Floriane GUILLERMIC, adjoint technique (cantine)



Daniel GUEGUEN,
adjoint technique (espaces verts,
bâtiments, station épuration)



Laurence RICHOMME, Responsable
du Réseau des assistantes maternelles



Jérôme CONTRERAS,
animateur socio-culturel

LES SERVICES MUNICIPAUX

Le Secrétariat Mairie

Tél. 02 97 33 33 85 - Fax 02 97 33 00 40

E-mail : mairiecalan@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public :

Lundi, Mercredi, Samedi : 9h - 12h

Mardi, Jeudi, Vendredi : 9h - 12h / 14h - 17h30

L'Ecole et la Garderie

Tél. : Ecole du Levant : 02 97 33 12 60

Tél. : Garderie - Cantine : 02 97 11 16 59

Horaires de la garderie :

Matin : 7h30 - 8h50 / Soir : 16h45 - 18h50

La Tornade Calanaise (association des jeunes)

A l'Espace Rencontres pendant les périodes scolaires :

- le Mercredi de 14h à 16h, les 14-17 ans

- le Samedi de 9h30 à 12h, les 11-13 ans

Activités ponctuelles pendant les vacances.

Possibilité de rejoindre ces groupes, en prenant contact avec Jérôme, l'animateur, au : 06 98 69 82 94

Le RAM (Relais Assistantes Maternelles)

A l'Espace jeunes, place de Bécherel à Plouay.

Contact : Madame Laurence Richomme : Tél. 02 97 33 28 84

Courriel : ram-de-plouay@wanadoo.fr

Centre Communal d'Action Sociale

Armelle Landurin, M.Annick Le Beller, Bernard Fioleau, Alberte Le Lan, Gwénaelle Trévarin, Serge Salvat, J.Pierre Beaumont, Jacqueline Simon, Yolande Olivier, René Le Garrec.

Présidé par le Maire, le CCAS mène des actions en direction :

- des personnes âgées par l'organisation d'un repas annuel ouvert aux personnes de plus de 65 ans ou handicapées,
- des personnes en situation précaire par l'attribution de secours, de distribution de denrées de la Banque Alimentaire.

Le CCAS attribue et gère les 2 logements sociaux communaux.

Bulletin Municipal - Communication - Sport-Fêtes et Cérémonies

Armelle Landurin, Gwénaelle Trévarin, Arnaud Stanguennec, Soazig Rabin, Yann Guillemoto, Stéphane Mouthon, Marie-Noëlle Beaumont, Daniel Tessier.

Cette commission est chargée :

- de la diffusion de l'information par l'édition d'un bulletin municipal et par l'utilisation d'autres moyens de communication (plaquette d'informations générales sur la commune, panneaux d'informations, banderoles, utilisation du site Internet de la Communauté de Communes, presse...)
- de l'organisation des Fêtes (Fêtes de Noël, Fête de la Musique, Vœux de la Municipalité), des Cérémonies (11 novembre, 19 mars et 8 mai) et du calendrier des fêtes de l'année en lien avec les différentes associations.
- des relations avec les différentes sections de l'AS Calan.

Affaires Scolaires et Jeunesse - Culture - Tourisme

M.Annick Le Beller, Armelle Landurin, Yann Guillemoto, Michel Jaffrelot, Alberte Le Lan, Soazig Rabin, Raymond Bellec, Yvonne Le Terrien, Yvette Le Ny, Jeunes de la Tornade Calanaise.

Les missions de cette commission sont étendues et à ce titre elle :

- participe au conseil d'école et au réseau d'écoles rurales (CALACLE),
- rencontre régulièrement la directrice et les enseignants de l'école du Levant pour faire le point sur les besoins de matériels, de travaux divers, sur les effectifs des élèves...,
- élabore le projet d'accueil individualisé (PAI) pour permettre la prise en charge d'enfants ayant des besoins spécifiques,
- organise et gère la cantine et la garderie périscolaire,
- assure le suivi et l'organisation des projets de l'animateur socio-culturel,
- assure le suivi de l'activité du Relais Assistantes Maternelles (RAM) en lien avec la commune de Plouay,
- assure l'entretien et la remise en état des chemins de Randonnées sous la responsabilité d'Alberte Le Lan entourée d'un groupe de bénévoles.

Agricole

M.Annick Le Beller, Hervé Radenac.

La commission agricole intervient pour les dossiers installations classées (I.C.), vérifie qu'ils sont en accord avec la réglementation. Elle a également élaboré en partenariat avec le GVA (Groupement de Vulgarisation Agricole) les plans d'épandage des terres agricoles, le « pré inventaire » des zones humides.

Par ailleurs, la commission agricole aurait un rôle très important en cas d'épizootie, en lien avec la DSV (Direction des Services Vétérinaires).

Enfin tous les six ans, la commission agricole participe à l'organisation du comice agricole.

LES COM

Révision listes électorales

Gwénaelle Trévarin, Arnaud Stanguennec, Pascal Ollivier.

La commission est chargée de la mise à jour de la liste des électeurs inscrits.

Finance et Personnel communal

M. Annick Le Beller, Armelle Landurin, Pascal Ollivier.

Elle établit les budgets en collaboration avec la Trésorerie et examine les consultations bancaires pour les différents emprunts. Cette commission est également chargée de la gestion du personnel communal.

PLU-Urbanisme

Bernard Fioleau, Armelle Landurin, Alberte Le Lan, Jacques Laurent, Hervé Radenac, Arnaud Stanguennec, Yann Guillemoto, Soazig Rabin, Jacqueline Simon, Marcel Le Beller.

Chargée de la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme, de son application et de la conformité des divers projets et constructions sur la commune.

Appels d'offres

Bernard Fioleau, M. Annick Le Beller, Armelle Landurin, Hervé Radenac, Jacques Laurent, Michel Jaffrelot.

Cette commission se réunit pour ouvrir et valider les appels d'offres concernant les marchés des divers travaux sur la commune (routes, assainissement, construction d'une nouvelle classe...) afin de choisir avec le maître d'œuvre les entreprises pour effectuer ces chantiers.

MISSIONS

Voirie, Travaux, Assainissement

Bernard Fioleau, Arnaud Stanguennec, Michel Jaffrelot, Pierrick Tréhin, Jacques Laurent, Yann Guillemoto, Gwénaelle Trévarin, Marcel Le Beller.

Chargée de l'entretien des routes communales, des fossés, de la signalisation, de tous les travaux concernant l'eau, l'électricité, l'assainissement, les lotissements communaux.

Suivi des divers chantiers sur les bâtiments publics et de tout ce qui concerne l'assainissement et la station d'épuration.

Syndicat Mixte d'adduction de l'eau potable

Bernard Fioleau.

La commune est représentée au syndicat de Pont-Scorff, afin de prendre en compte les décisions, orientations de ce syndicat et de régler les problèmes éventuels concernant l'eau potable sur la commune.

Syndicat Départemental d'Energie du Morbihan

Bernard Fioleau, Pierrick Tréhin représentent la commune à ce syndicat.

A ce titre, ils sont les interlocuteurs entre le syndicat, l'EDF pour tout ce qui concerne les réseaux électriques (nouveaux branchements, renforcement des transformateurs, enfouissement des lignes, éclairage public) et participent aux décisions et orientations.

ACTUALITÉ : PLAN LOCAL D'URBANISME

En date du 12 septembre 2008, le conseil municipal a adopté le schéma définitif du PLU. Celui-ci sera véritablement applicable 2 mois plus tard, après quelques allers-retours administratifs.

Le développement urbain projeté vise à remplir les vides à l'arrière de la première ligne des constructions le long des voies qui convergent vers la place :

- Ouest du bourg entre la route de Kerchopine et rue des Etangs
- Route de Lanvaudan secteur Beg er Lann.

Les surfaces des secteurs AU du bourg représentent 27 Hectares dont 23,7 destinés à l'habitat et 3,3 aux équipements collectifs dans le prolongement de l'école et du terrain des sports.

Pour favoriser la mixité sociale dans l'habitat, la commune de Calan souhaite atteindre une proportion de 20% de logements sociaux dans chaque secteur 1AU ou 2AU : 1AU à construire en priorité (9,89 ha) et 2AU constructibilité (13,81 ha) dans un deuxième temps après modification du PLU.

Quant aux hameaux et suivant les données SRU, il a été retenu de préserver l'aspect de village en limitant l'urbanisation linéaire et en comblant les espaces interstitiels.

La protection des espaces nécessaires à l'activité agricole entraîne la limitation de l'introduction de tiers dans les secteurs agricoles et l'interdiction du mitage des constructions.

Le PLU permet aussi de préserver l'environnement et les paysages par la préservation de la ressource en eau et l'identification des zones humides et du petit patrimoine d'intérêt local.

Le dossier reste consultable et est à votre disposition en mairie.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Réduisons vite nos déchets, ça déborde !

450 000 tonnes de déchets sont produites chaque année dans le Morbihan. Avec une hausse de 8% par an, il est urgent d'agir, tant dans un souci économique qu'environnemental.

Nous pouvons réduire les déchets à la source et c'est aujourd'hui la priorité du Plan Départemental des Déchets Ménagers effectué par les collectivités locales.

Une proposition : le STOP PUB.

Pour les personnes qui ne lisent pas les publicités et ne désirent plus les recevoir, il est possible d'apposer un autocollant STOP PUB sur votre boîte aux lettres signalant le refus de recevoir ces imprimés. Ces autocollants mentionnent en général le souhait de continuer de recevoir l'information de sa collectivité.



QUESTION-RÉPONSE

La question de l'été :

Pourquoi au printemps le débroussaillage des routes n'a-t-il pas été réalisé comme d'habitude ?

Il faut savoir que depuis le début d'année 2008 une nouvelle réglementation est en vigueur, celle-ci nous interdit le fauchage des talus au printemps car cette période correspond à la nidification des oiseaux.

C'est une mesure de bonne pratique servant à protéger l'environnement. C'est pourquoi au printemps il n'y a eu que le fauchage des bords de routes et des carrefours.

On tient également à rappeler que l'application ou le déversement de tout produit phytosanitaire est interdit pendant toute l'année à moins d'un mètre de la berge de tout fossé, cours d'eau ou point d'eau. De la même façon, aucune utilisation n'est permise sur les avaloirs, caniveaux et bouches d'égout.

Ces démarches s'inscrivent dans le contexte du développement durable.

Nous espérons avoir répondu à votre question et nous vous informons que toutes vos questions, suggestions sont à adresser à la mairie.

QUELQUES RAPPELS ET INFOS

La garderie municipale lance un appel !

Nous souhaiterions récolter des jeux et renouveler notre stock pour occuper nos petites têtes blondes ! Vous pouvez donc déposer vos jouets à la garderie ou en mairie. Merci d'avance !



Aux nouveaux arrivants

N'oubliez pas de vous inscrire sur la liste électorale à votre arrivée dans notre commune. Pour les élections européennes de 2009, inscription avant le 31 décembre 2008.

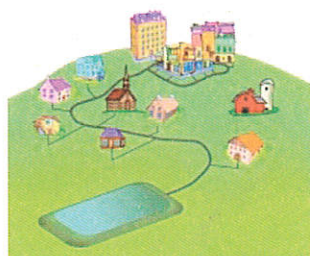
Aux jeunes de 16 ans

Depuis le 1^{er} janvier 1999, les filles et garçons doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile (ou au consulat s'ils résident à l'étranger). Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent le 16^e anniversaire.

Les jeunes doivent se présenter avec une pièce d'identité et le livret de famille. La mairie leur remettra une attestation de recensement qu'il faudra conserver précieusement. Celle-ci sera réclamée pour toute inscription à des examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (DNB, CAP, BEP, BAC..., permis de conduire et même conduite accompagnée).



Aux utilisateurs du réseau d'assainissement collectif



Pour assurer un bon fonctionnement de la station d'épuration, il est rappelé que son usage est réservé aux eaux usées et non pas à l'eau pluviale. Lors de fortes pluies, la quantité

d'eau trop importante ne sera pas absorbée correctement par les filtres et risque de colmater les particules de sable.

D'autre part, éviter d'y jeter différents articles d'hygiène (serviettes hygiéniques...) qui polluent l'ensemble du site et nuisent à un fonctionnement efficace.

Dératisation

Dans le cadre de mesure de salubrité publique, la municipalité a validé un plan de dératisation. L'entreprise C.I.P. 56 a en charge le programme. Les particuliers souhaitant son passage doivent s'inscrire au préalable à la Mairie. Il y aura 4 passages par an dans les bâtiments publics (école, mairie, locaux sportifs...), la station d'épuration et les réseaux d'assainissement collectifs.



Notre boulanger à l'honneur !

M. et M^{me} LE LIBOUX ont reçu cet été le premier prix du trophée régional de gâteau breton, catégorie professionnelle pour la deuxième année consécutive. La boulangerie, pâtisserie, chocolaterie est ouverte du mardi au samedi de 7h à 19h et le dimanche de 7h à 19h.



BLOC-NOTES

Calendrier des événements de la période : Novembre - Décembre - Janvier

Le 22 novembre

Journée « Portes Ouvertes » du RAM

Le 22 novembre

Repas de l'école

Les 5 et 6 décembre

Téléthon

Le vendredi : Marche nocturne, R.V. près de la mairie vers 19 h

Le samedi : Activités sportives des scolaires avec le club de foot

Le 6 décembre

Repas des Anciens

Le 21 décembre

Arrivée du Père Noël sur la place du Four

Le 10 janvier

Vœux du maire et de la municipalité

Tous les derniers samedis du mois : Appel aux volontaires, de 9h à 12h, pour l'entretien des chemins de randonnée (suivre les avis parus dans la presse).

Les services extra-municipaux

La bibliothèque (au-dessus de la mairie)

Horaires : Mercredi : 10h30 - 12h

Vendredi : 16h30 - 18h30

La Communauté de communes

Tél. 02 97 33 14 15

Horaires : Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi :

8h30 - 11h30 14h - 17h

Vendredi : 8h30 - 11h30 14h - 16h

La déchetterie

Horaires : Lundi, Mercredi : 14h - 17h

Samedi : 9h - 12h / 14h - 17h



Merci à Serge Salvat, notre ancien maire, d'avoir rédigé

LE MOT DE LA FIN

Mes chers concitoyens,

C'est avec une certaine fierté et un très grand plaisir que j'ai été nommé maire honoraire de Calan depuis le 31 mars 2008 par le Préfet du Morbihan.

Cette distinction honorifique vient souligner et récompenser mon engagement mis au service de la commune pendant 25 années.

Aussi, je tiens à réitérer à nouveau mes remerciements auprès de la population et des personnes qui ont travaillé avec moi pendant ses longues années dont je garderai un souvenir inoubliable et incontournable.

Mon adhésion à l'association des anciens conseillers généraux, anciens maires et adjoints du Morbihan me permettra de me documenter, de ne pas couper totalement le cordon ombilical avec les élus et de participer aux débats et conférences sur la vie publique communale et départementale.

Quant au plan communal, je reste fidèle et attaché au CCAS et à la commission des impôts.

Je dois dire que j'ai pris une bonne distance liée à la fonction de maire, mais je resterai disponible pour apporter, si on le désire, mon concours à certains dossiers.

Je tenais à vous rassurer et à vous dire que j'apprécie ma nouvelle fonction de retraité, que cette retraite fort agréable se passe dans de bonnes conditions, si ce n'est que le temps passe trop vite à mon goût.

Je terminerai ces quelques mots, en vous remerciant de m'avoir permis de vivre cette vie publique ô combien enrichissante, puisque vous avez compris depuis toujours que « le monde appartient à ceux qui savent le prendre ».

Aussi tous mes encouragements et mon amitié à Pascal LE DOUSSAL, notre maire, et à son équipe municipale.

J'espère que l'année 2009 sera pleine d'espérance, d'espoir, de réussite pour celles et ceux qui sont dans le besoin et qui sont à la recherche d'un emploi.

Je vous souhaite une bonne santé, une bonne et heureuse année à vous tous, ainsi qu'à vos familles.

Serge SALVAT, votre maire honoraire.